

## Fiche d'information et de conseil

**Responsabilité civile professionnelle - Police n° 278468773**

### Votre dossier

Votre dossier Orus est composé de la police et du contrat suivant :  
Responsabilité civile professionnelle N°RCPH278468773

**Module souscrit** : RC Pro - Tous Risques Métiers des Services

**Numéro de contrat** : 278468773

Votre contrat prend effet le 01/11/2025 à 0h00 et se renouvelle chaque année automatiquement à la date du 31/10 à 23h59. Comme vous avez choisi le paiement mensuel (option "Avantage liberté"), **vosre contrat est à engagement mensuel**. Si vous résiliez en cours de mois, vous devrez toutefois payer le mois entamé.

**Votre budget mensuel est de 15,99 €.**

### Composition du Contrat

Votre contrat est constitué des documents suivants :

Conditions Particulières : *Description du risque assuré et des dispositions particulières applicables, pouvant être complémentaires ou dérogatoires aux dispositions générales et spéciales.*

Conditions Générales N°PSC0623 : *Dispositions générales applicables au module que vous avez souscrit, incluant notamment les modalités relatives au fonctionnement des garanties, à l'administration de la police, à la gestion des sinistres ainsi que les exclusions générales.*

Conventions Spéciales N° MISC0623 : *Dispositions spéciales applicables au(x) module(s) que vous avez souscrit, incluant notamment les définitions, les garanties et les exclusions spécifiques.*

**Vous** reconnaissez avoir reçu un exemplaire de chacun de ces documents et en avoir accepté les termes.

### Vous (l'assuré)

**Représentant légal** : Isabelle Le Roch

**Adresse postale du représentant légal** : 7 RUE Dombasle, 93100 Montreuil

**Adresse email** : contact@doggykat.fr

**N° de téléphone** : 06 98 68 15 87

**Raison sociale** : DoggyKat

**N° SIREN** : 990 478 406

**Adresse où vous exercez vos activités** : 7 RUE Dombasle, 93100 Montreuil

### L'assureur :

**RC Professionnelle** : Hiscox SA



**Siège social :** 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg  
**Succursale en France :** 49, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris  
**Numéro d'enregistrement au Luxembourg :** B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989  
**N° TVA Intracommunautaire :** FR88833546989

### **Protection Juridique : CFPD Assurances**

**CFDP Assurances :** 62 rue de Bonnel, Immeuble de l'Europe, 69003 Lyon

## **Le gestionnaire : Orus**

**Adresse postale :** 14, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé  
**Adresse email :** hello@orus.eu  
**Immatriculation ORIAS :** 21006562

## **Votre activité**

L'assuré déclare exercer les 2 professions suivantes :

- Éducateur canin
- Garde d'animaux (hors chenils)

Ce contrat d'assurance le couvre pour les 2 activités suivantes :

- Comportementaliste chien et chat / Formation au dressage et à la communication avec l'animal
- Garde d'animaux et Pet sitting - hors exploitation de chenil

## **Revenu déclaré**

**Chiffre d'affaires déclaré :** 15 000 €

## Nous contacter

Voici les coordonnées à utiliser selon le type de sinistre. Si vous n'êtes pas certain(e) du type de sinistre, contactez-nous par l'un de ces moyens et nous saurons vous rediriger.

## Marche à suivre en cas de sinistre /réclamation formulée à votre encontre

1. N'engagez pas de frais de défense ou de frais correctifs susceptibles d'être pris en charge sans avoir recueilli l'accord de la Compagnie d'assurance au préalable
2. Contacter au plus vite Orus pour nous faire une déclaration, même à titre conservatoire
  - a. Soit directement depuis votre espace client
  - b. Soit via les numéros et emails indiqués ci-dessous
3. Communiquez-nous le maximum de documents qui permettent de comprendre la situation et évaluer les dommages / préjudices potentiels

## Responsabilité civile professionnelle n°RCPH278468773

Pour tous les dommages liés à votre activité professionnelle :

**Téléphone :** [+33 \(0\) 1 76 35 06 56](tel:+330176350656)

**Email :** [sinistresRC@orus.eu](mailto:sinistresRC@orus.eu)

## Protection juridique

En cas de litige, nous vous accompagnons dans la recherche d'une solution.

Munissez-vous de votre numéro client et du numéro de garantie : **M0 015 922** (il est à rappeler lors de tout appel et dans toute correspondance).

**Téléphone :** [+33 \(0\) 1 76 28 46 83](tel:+330176284683)

**Email :** [hiscox@cfdp.fr](mailto:hiscox@cfdp.fr)

## Questions

Pour tous vos autres besoins et questions, contactez-nous directement :

**Email :** [hello@orus.eu](mailto:hello@orus.eu)

## Réclamations

En cas d'insatisfaction ou de réclamation, vous pouvez nous contacter à cette adresse :

**Email :** [reclamations@orus.eu](mailto:reclamations@orus.eu)

Ces coordonnées sont communiquées à titre informatif et peuvent être amenées à changer. Si nos coordonnées changent, nous vous transmettrons les nouvelles par email et dans votre espace client en ligne.

# Conditions particulières - Module RC Pro - Tous Risques Métiers des Services

## Votre module RC Pro - Tous Risques Métiers des Services

Numéro de contrat : 278468773  
Début d'effet du contrat initial : 01/11/2025  
Fin de validité : 31/10/2026  
Période d'assurance : Du 01/11/2025 au 31/10/2026  
Juridiction : Monde entier hors USA / Canada

## Description des garanties

Vos garanties sont assurées par Hiscox.  
Vos garanties principales, leurs plafonds et leurs franchises sont présentés ci-dessous. Les détails exhaustifs se trouvent dans vos Conditions Générales.

## Vos principales garanties

### Garanties RC Pro - Tous Risques Métiers des Services

| Garantie                                                        | Plafond                                                                                                            | Franchise        |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| RC Pro / RC Après-livraison - Tous Risques Métiers des Services |                                                                                                                    |                  |
| RC Pro / RC Après-livraison - Tous Risques Métiers des Services | 50 000 € par période d'assurance                                                                                   | 0 € par sinistre |
| Réclamations à votre encontre                                   |                                                                                                                    |                  |
| • Dommages corporels                                            | 50 000 € par période d'assurance                                                                                   | 0 € par sinistre |
| • Dommages matériels                                            | 50 000 € par période d'assurance                                                                                   | 0 € par sinistre |
| • Dommages matériels consécutifs                                | 50 000 € par période d'assurance                                                                                   | 0 € par sinistre |
| • Dommages immatériels non consécutifs                          | 50 000 € par période d'assurance                                                                                   | 0 € par sinistre |
| Garantie Avantage Plus                                          |                                                                                                                    |                  |
| • Atteinte à votre réputation                                   | 50 000 € par période d'assurance                                                                                   | 0 € par sinistre |
| • Remplacement d'un homme clé                                   | 50 000 € par période d'assurance                                                                                   | 0 € par sinistre |
| • Contestation de créance                                       | 50 000 € par période d'assurance                                                                                   | 0 € par sinistre |
| Extension de garantie - Protection Juridique                    | France, Monaco et Andorre : 50 000 € TTC par litige<br><br>Hors France, Monaco et Andorre : 5 000 € TTC par litige | 0 €              |

### Extension de garantie – Protection Juridique

Le plafond de garantie pour l'Extension de garantie – Protection Juridique en France, Monaco ou Andorre inclut les **sous-plafonds de garantie** tels que détaillés à la Rubrique 7. « Les montants pris en charge » de la 2ème Partie – « Extension de garantie – Protection Juridique » des Conventions Spéciales régissant le présent **module**.  
Il est rappelé que l'extension de garantie – Protection Juridique est acquise aux adresses assurées situées en France métropolitaine, ou en Principautés d'Andorre et de Monaco.

Dans le cas où le plafond de garantie accordé au titre de la responsabilité civile professionnelle est inférieur à ces montants, les garanties seront limitées à ce plafond. Ces sous-plafonds de garantie font partie intégrante du plafond de garantie accordée au titre de la Responsabilité civile professionnelle (y inclus la Responsabilité civile après livraison) tel que mentionné dans le tableau des garanties ci-dessus.

## Service d'assistance juridique téléphonique / hotline

En tant que client Orus & Hiscox, vous bénéficiez d'un **service** d'assistance juridique téléphonique gratuit, selon les modalités ci-dessous. Afin d'en bénéficier, il convient de mentionner la référence **n°M00DC216104** lors de **votre** appel au numéro qui vous est dédié, le **04 68 73 63 83** (prix d'un appel local).

### Assistance juridique téléphonique

Au numéro qui **vous** est dédié (**04 68 73 63 83**), **l'assureur** s'engage à **vous** écouter et **vous** fournir des renseignements juridiques par téléphone dans tous les domaines du droit français.

Des juristes qualifiés sont à **votre** écoute pour :

- répondre à **vos** interrogations
- **vous** informer sur **vos** droits
- **vous** aider à rédiger un courrier
- **vous** apporter des solutions concrètes et envisager avec **vous**, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, la suite à donner.

### Accompagnement préventif

En prévention de tout **litige**, **l'assureur vous** assiste sur simple demande dans la compréhension de documents juridiques.

Les renseignements fournis ne peuvent en aucun cas se substituer aux conseils juridiques délivrés par les professions réglementées, seules habilitées à le faire.

## Déclaration du preneur d'assurance

### Déclarations de l'assuré

À la souscription du **module**, le **preneur d'assurance** déclare pour le compte de l'**assuré** :

- Ne pas être déjà assuré auprès d'Hiscox et ne pas avoir demandé à Hiscox une proposition d'assurance au cours des 3 derniers mois pour le même **produit** ;
- Ne pas avoir souscrit de contrat d'assurance auprès d'Hiscox ayant fait ou faisant l'objet d'une résiliation pour impayé ;
- Ne pas avoir son siège social ou un(e) établissement(s) / **filiale(s)** / succursale(s) / point de vente situé(e)s en Polynésie Française ou en Nouvelle Calédonie ;
- Ne pas souhaiter assurer de filiale / établissement en dehors de l'Union Européenne ;
- Ne pas intervenir sous le couvert d'une société de portage salarial ou d'une coopérative/couveuse ;

Le **preneur d'assurance** atteste de l'exactitude des déclarations ci-dessus qui sont le résultat des réponses données aux questions précises posées dans le cadre de la souscription du **module**. Le **preneur d'assurance** reconnaît avoir été informé de ce que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle, toute omission ou déclaration inexacte de circonstances connues de lui entraîneraient l'application, suivant le cas, des sanctions prévues par les articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des Assurances, dont la nullité du contrat.

### Absence de sinistre

A la date de souscription du présent **module**, le **preneur d'assurance** déclare pour le compte de l'**assuré** :

- N'avoir, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'aucun **sinistre** ni d'aucune mise en cause susceptible d'engager sa responsabilité ;
- Ne pas avoir connaissance de situations qui pourraient donner lieu à des **sinistres** ou mises en cause susceptibles d'engager sa responsabilité.

Le **preneur d'assurance** atteste de l'exactitude de cette déclaration qui est le résultat des réponses données aux questions précises posées dans le cadre de la souscription du **module**. L'**assuré** reconnaît avoir été informé de ce que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle, toute omission ou déclaration inexacte de circonstances connues de lui entraîneraient l'application, suivant le cas, des sanctions prévues par les articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des Assurances, dont la nullité du contrat.

## Clauses spécifiques au module

### Étendue géographique / juridiction et loi applicables monde entier sauf USA/Canada

Les garanties prévues par le présent **module** sont applicables dans le monde entier sauf aux États-Unis et au Canada, dans les conditions définies ci-après.

Le présent **module** n'est pas applicable lorsqu'une obligation d'assurance est imposée par la législation locale auprès d'assureurs agréés dans le pays considéré.

Les **indemnités** mises à la charge de l'**assuré** et les **frais de défense** engagés par l'**assuré** à l'étranger lui seront uniquement remboursables en France et à concurrence de leur contre-valeur officielle en euros au jour de la fixation du montant des **dommages** ou de la date des factures.

Demeurent exclues des garanties :

- Les **réclamations** introduites à l'encontre de toute **filiale**, succursale, point de vente ou tout autre établissement ou société de l'**assuré** située en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie ; ou
- Les **dommages** subis par toute **filiale**, succursale, point de vente ou tout autre établissement ou société de l'**assuré** située en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie.
- Les **réclamations** introduites devant toute juridiction ou toute autorité administrative, judiciaire ou arbitrale située aux USA ou au Canada (ou dans leurs territoires ou possessions) ; ou
- Les **réclamations** relevant du droit en vigueur aux USA ou au Canada.

## Conditions de garantie

Les garanties du **module** sont acquises à condition que l'**assuré** :

N'exerce pas les **activités professionnelles** ou n'intervienne pas dans les domaines suivants :

- Prestation relevant de professions réglementées soumises à obligation d'assurance (hors agents de recherche privée, assistante maternelle, mandataire immobilier/agent commercial en immobilier, exploitant de véhicule de tourisme avec chauffeur ou de taxi) ;
- Design industriel ;
- Conseil en investissement financier / Conseil en gestion de patrimoine / Conseil en fusion et acquisition ;
- Prescription d'ordre technique assimilée à une activité d'ingénierie ou de bureau d'études techniques ;
- Réalisation, suivi, réception de travaux de bâtiment ou de génie civil ;
- Maniement de fonds ;

Chacun des paragraphes ci-dessus est indépendant et les conditions y figurant s'appliquent cumulativement.

## Évènement Cyber - Conditions de garantie

La garantie Évènement cyber prévue aux Conventions Spéciales régissant votre **module** est acquise, sous réserve des autres conditions, exclusions et limitations dudit **module**, aux conditions suivantes :

Sauvegardes :

- Que les données et systèmes de l'**assuré** fassent l'objet de sauvegardes ;

Sécurité informatique :

- Que l'**assuré** mette à jour les logiciels et systèmes informatiques (y compris anti-virus et pare-feu) qu'il utilise dans les 30 jours suivants la mise à disposition de patches par le fabricant ;
- Que les administrateurs des systèmes informatiques de l'**assuré** aient à la vérification en deux étapes\* (A2F/MFA) pour accéder aux ou gérer tous les accès à distance de ses systèmes informatiques y compris télétravail, accès à des applications, cloud ressources (par exemple, Gsuite, Microsoft365, Azure, AWS, etc.).

*\* Au-delà du nom d'utilisateur et du mot de passe, s'ajoute la réception d'un code de sécurité que seul l'utilisateur authentique pourra recevoir sur son téléphone, sa messagerie ou une application spécifique d'authentification.*

Chacun des paragraphes ci-dessus est indépendant et les conditions y figurant s'appliquent cumulativement. En cas de non-respect d'une des conditions définies ci-dessus, aucune indemnisation ne **vous** sera due, sauf si le manquement n'est pas à l'origine du **sinistre**, n'a pas contribué à sa survenance ou n'a pas contribué à son aggravation. La charge de la preuve **vous** incombe.

## Exclusion additionnelle - Bricolage

Sont également exclus des garanties les **réclamations** et les **dommages** résultant de tous types de travaux de construction, réparation, finition, ainsi que toute intervention sur des équipements de gaz, d'eau, d'électricité, tout matériau, conduit, fil et câblage électrique, systèmes d'alimentation en gaz ou en eau.

### Exclusion additionnelle – Dommages aux véhicules objets de la prestation

Sont exclus les **réclamations** ou **sinistres** relatifs :

- aux **dommages** causés ou subis par les véhicules objets de la prestation ;
- au versement d'une somme correspondant à la **franchise** du contrat garantissant les risques de circulation des véhicules objets de la prestation.

### Exclusion additionnelle - Chiens dangereux

Sont également exclus des garanties les **réclamations** ou **dommages** occasionnés par des chiens de 1ère et 2ème catégorie, dans le cas où l'assuré n'aurait pas respecté ou pris les mesures nécessaires pour faire respecter les obligations légales ou réglementaires incombant au propriétaire du chien.

### Exclusion additionnelle – Activités relatives aux chenils, refuges, fourrières, dispensaires et pensions pour animaux

Sont également exclus des garanties les **réclamations** ou **dommages** résultant des activités relatives aux chenils, refuges, fourrières, dispensaires et pensions pour animaux, et notamment les activités d'exploitant, de gérant, de maître de chenil et de pensionneur.

## Prime et fractionnement

### Prime d'assurance de la Police

| Prime Nette | Taxes   | Prime TTC |
|-------------|---------|-----------|
| 145,54 €    | 13,40 € | 191,91 €  |

### Détail de la prime pour la période d'assurance

|                                                   | Prime mensuelle TTC |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| Module RC Pro - Tous Risques Métiers des Services | 13,25 €             |
| Frais Orus                                        | 2,74 €              |
| Total                                             | 15,99 €             |

La cotisation annuelle TTC est établie à partir de vos réponses aux questions qui vous ont été posées et sous réserve de modifications du tarif de l'Assureur ou des taux de taxe en vigueur.

### Détail du fractionnement

Fractionnement : Mensuel



## Durée du contrat

Ces conditions particulières prennent effet le **1/11/2025 à 0h00** et remplacent toutes les conditions particulières précédentes.

Votre contrat est valable pour un an à partir du 1/11/2025 et sera renouvelé automatiquement chaque année, sauf si vous demandez à le résilier ou qu'Orus le résilie.

Comme vous avez choisi le fractionnement mensuel (option "Avantage liberté"), **votre contrat est à engagement mensuel**. Si vous résiliez en cours de mois, vous devrez toutefois payer le mois entamé.

Vous pouvez nous adresser votre demande de résiliation par email ([hello@orus.eu](mailto:hello@orus.eu)) ou bien par voie postale : Orus, 14 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé, France.

Votre contrat se renouvelle chaque année automatiquement à la date du **31/10 à 23h59**.

## Que faire en cas de changement de situation ?

Si votre situation évolue pendant la période d'assurance, vous devez nous **en informer par email, à l'adresse [hello@orus.eu](mailto:hello@orus.eu)**.

Quelques exemples de changements à nous signaler :

- Changement de **vos activités**,
- Évolution de votre **Chiffre d'Affaires** de plus de 20%
- Développement de **nouvelles implantations**

## Composition de votre dossier de souscription

Votre souscription Orus est composée de la police et du contrat suivant:  
Responsabilité civile professionnelle N°278468773

Ce contrat est constitué des documents suivants :

- les présentes Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), composées des modules
  - RC Pro - Tous Risques Métiers des Services
- Conditions Générales N° PSC0623
- Conventions Spéciales N° MISC0623

Votre échéancier de paiement est disponible depuis votre espace assuré.

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire de chacun de ces documents, en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve.

Vos conditions particulières prévalent sur vos conditions générales conformément à l'article 1119 du Code civil l'alinéa 3 qui dispose : « En cas de discordance entre des conditions générales et des conditions particulières, les secondes l'emportent sur les premières ».

Par la signature du présent document, qui peut être faite à l'écrit, à l'oral ou par toute autre forme, vous reconnaissez avoir personnellement répondu aux questions qui vous ont été posées, vous certifiez exactes et sincères toutes vos réponses, lesquelles, même retranscrites par un tiers, sont exactement reproduites dans le présent document et vous reconnaissez être informé que l'acceptation du risque par l'Assureur a été effectuée sur la base de ces réponses. Par la conclusion du présent contrat, vous reconnaissez avoir autorisé Orus à procéder à un prélèvement SEPA ou un paiement bancaire.

Fait le : 24/10/2025 à 10h33

Signature de l'assuré

Isabelle Le Roch  
Signé électroniquement

Orus par délégation de l'Assureur  
Tom Le Bras, Directeur Général

